



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : enseignement supérieur

Question au Gouvernement n° 3325

Texte de la question

## CAPES DE CRÉOLE

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Daniel Marsin.

**M. Daniel Marsin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale ou à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

L'article 34 de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 consacre les langues en usage dans les DOM comme partie intégrante du patrimoine linguistique de la nation.

Le 25 avril 2001, le ministre de l'éducation nationale rendait publiques les nouvelles orientations du Gouvernement en vue de dynamiser l'enseignement des langues régionales, qui disposent désormais d'un statut légal et réglementaire.

Dans le droit-fil de cette orientation, la mise en place d'un CAPES unique de créole a été décidée et la première session devrait se dérouler au cours du premier semestre de 2002.

Je ne peux manquer de saluer cette avancée remarquable, qui constitue une étape essentielle dans la reconnaissance de la langue créole et plus fondamentalement dans la reconnaissance de la diversité des identités culturelles au sein de la communauté nationale.

Néanmoins, une profonde inquiétude anime le monde universitaire antillo-guyanais car, à moins de deux mois du déroulement des épreuves écrites, le jury d'examen est toujours en cours de constitution et ne comporte, pour l'heure, ni créolophone ni universitaire originaire des Antilles-Guyane.

Cette situation pourrait compromettre non seulement l'équilibre entre les quatre zones géographiques concernées, mais aussi le principe d'égalité des candidats quant à la manière dont ils seront évalués à l'écrit comme à l'oral.

Monsieur le ministre, devant une situation aussi délicate et urgente, je vous demande quels aménagements vous envisagez de mettre en oeuvre afin d'assurer le bon déroulement de ce concours, pour que ce CAPES tant attendu par la communauté universitaire des Antilles-Guyane réunisse toutes les conditions que sont légitimement en droit d'attendre les candidats inscrits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

**M. Christian Paul,** secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, Jack Lang et moi-même allons nous efforcer de vous rassurer. Toutefois, je veux tout d'abord vous remercier d'avoir souligné l'avancée que constitue la création de ce CAPES de créole, souhaitée tant par le Gouvernement que par vous-même. Cela traduit une vraie rupture avec l'indifférence séculaire, voire avec l'approche parfois répressive dont avaient souffert les langues parlées par nos compatriotes d'outre-mer.

Vous me permettez donc de voir dans la décision de créer ce CAPES de créole une illustration parmi beaucoup

d'autres de ce nouveau pacte républicain pour l'outre-mer voulu et mis en place par le Gouvernement de Lionel Jospin et cette majorité, pacte républicain qui conjugue égalité et pluralité au cœur d'une république plus forte du respect de ses diversités culturelles, linguistiques et humaines.

Les programmes du CAPES de créole, je vous le confirme, ont fait l'objet d'une très large concertation qui a permis d'associer tous les spécialistes de cette question et de tenter de concilier leurs différents points de vue. S'agissant du jury, dont la constitution paraît vous préoccuper, il a été composé - et c'était bien sûr indispensable - en faisant appel à des universitaires issus des quatre régions d'utilisation du créole, mais aussi à des défenseurs et des promoteurs du créole dans les universités de l'Hexagone. C'est bien ainsi qu'il fallait procéder.

Dans le cadre des règles propres à ce type de concours, il fallait veiller à instaurer de tels équilibres. C'est à ce titre que l'académie des Antilles et de la Guyane est représentée dans ce jury par sept universitaires ou membres des corps d'inspection et que celle de la Réunion est représentée par cinq membres.

Le ministre de l'éducation nationale et moi-même avons demandé aux administrations concernées de donner à toutes les parties prenantes les assurances nécessaires pour cette année et pour les années suivantes.

Permettez-moi de saluer, comme vous l'avez fait, l'engagement très actif des défenseurs antillais du créole, qui ont oeuvré avec succès pour que sa reconnaissance par l'école de la République soit définitivement acquise.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Marsin](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3325

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 février 2002